

# Limonest : Handishare assure les tâches administratives des grandes entreprises

Elle n'emploie jamais « handicapés » pour parler des membres de son équipe. « Ce n'est pas ce qui les définit, justifie, agacée, Patricia Gros Micol, fondatrice d'Handishare. Avant tout, ce sont des hommes et des femmes, avec des qualités. Accessoirement, ils ont un handicap qu'ils n'ont pas choisi... ».

Au sein de cette entreprise adaptée fondée en 2011, ces hommes et ces femmes sont vingt-quatre. Ensemble, à Limonest, ils assument les fonctions supports (ressources humaines, marketing, achats, gestion comptable, systèmes d'information...) d'une cinquantaine de sociétés clientes, dont plusieurs grands comptes : Adecco, Alstom, EDF, Renault, SNCF... « Nos salariés viennent d'horizons distincts, présente Patricia Gros Micol, 54 ans. Nous avons reconverti un pâtissier, une infirmière, une couturière... Chez Handishare, le CV ne compte pas. C'est l'envie qui prime. On fait le pari de ne pas cloner les gens. On essaie d'être là pour ceux qui ont subi un accident de la vie... ».

## Impossible de rester les bras croisés

Cet engagement est le fruit de l'histoire personnelle de Patricia Gros Micol. De plusieurs événements qui l'ont incité à se consacrer aux autres. Le premier est survenu en juin 1982. Alors qu'elle était âgée de 17 ans, la Lyonnaise a été victime d'un accident ferroviaire. Elle en garde aujourd'hui encore de violentes douleurs à la tête et aux cervicales. Le



■ Installée à Limonest, Handishare emploie 24 salariés. Photo Pierre COMET

second est un voyage en famille à Madagascar en 2006. Là-bas, Patricia a pris la pauvreté en pleine figure. Impossible, après ça, de rester les bras croisés. Elle s'est ainsi lancée dans des projets humanitaires en faveur du pays africain, en parallèle de sa carrière de salariée dans le marketing et la vente. Mais rapidement, elle a voulu aller plus loin. Un plan de restructuration au sein de son entreprise a servi de déclic en 2010. « Je me suis retrouvée sans emploi à 45 ans et convaincue que je n'allais pas retrouver un autre poste. Comme je m'étais toujours dit que je monterais un

jour ma boîte, je me suis lancée. J'ai rattaché tous les événements de ma vie pour fonder une entreprise adaptée, où l'humain allait être au cœur du projet. »

Manifestement, cette préoccupation n'est pas incompatible avec la notion de croissance. L'an dernier, le chiffre d'affaires d'Handishare a progressé de 30 % (900 000 euros). « Nous voulons continuer à grandir de manière maîtrisée afin de recruter, indique Patricia Gros Micol. La réussite d'Handishare est un peu une revanche sur la vie ».

Pierre COMET

# « Sans valorisation de la sous-traitance, l'entreprise adaptée est menacée »

Fondatrice de l'entreprise adaptée Handishare, Patricia Gros Micol est vent debout contre la réforme de la politique de l'emploi des personnes handicapées qui se prépare. Car elle pourrait malmenner sérieusement le modèle économique des entreprises adaptées. Explications.

## De quelles aides bénéficient les entreprises adaptées ?

Pour compenser la moindre productivité des travailleurs en situation de handicap et assurer leur montée en compétences, l'État verse aux entreprises adaptées une aide d'environ 20 % de leur budget annuel. Cette aide est constituée de deux composantes : la subvention spécifique, qui est destinée à favoriser l'adaptation du salarié à son poste de travail ainsi que sa formation. Elle contient une partie forfaitaire et une partie sur critères.

L'autre composante est l'aide au poste [80 % du Smic pour un temps plein]. Elle est versée dans la limite d'un contingent [24 036 aides au poste allouées en France en 2018]. Ainsi tous les postes

d'une entreprise adaptée ne sont pas forcément "aidés".

## Qu'est-ce qui pourrait être remis en cause par la future réforme ?

Pour faire des économies budgétaires, le gouvernement a d'ores et déjà acté une réduction de 20 % de la subvention spécifique [le plafond de la partie sur critère a été réduit à 1 380 euros par salarié handicapé au lieu de 1 700 euros]. C'est un premier coup porté aux finances des entreprises adaptées.

Mais il y a plus grave pour leur pérennité. Il est envisagé, dans la future réforme de la politique de l'emploi des personnes handicapées, que le recours à des sous-traitants ne soit plus une modalité de réponse à l'obligation d'emploi de travailleurs en situation de handicap [6 % de l'effectif total de l'entreprise.] L'emploi direct deviendrait la seule option pour les entreprises de plus de 20 personnes.

Sans valorisation de la sous-traitance, l'entreprise adaptée est clairement me-



■ Patricia Gros Micol, fondatrice d'Handishare. Photo Pierre COMET

menacée. C'est contradictoire avec l'accord signé au printemps qui prévoit de doubler les effectifs des entreprises adaptées sous quatre ans. Nous avons, d'ores et déjà, alerté plusieurs membres du gouvernement. Nous espérons que notre voix sera entendue.

Propos recueillis par Pierre COMET